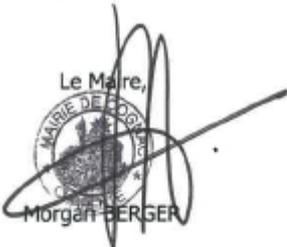


COMPTE RENDU synthétique de la séance
Références : articles L.2121-25 du CGCT

N°	OBJET	RAPPORTEUR	DÉCISION
	Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 février et 20 mars 2025	M. le MAIRE	APPROUVÉ à l'unanimité
1	Demande de garantie d'emprunt NOALIS - Construction de 27 logements locatifs sociaux	Y. LAURENT	Adopté à l'unanimité
2	Demande de garantie d'emprunt OPH de l'Angoumois - Construction de 15 logements individuels	Y. LAURENT	Adopté à l'unanimité
3	Constitution d'un groupement de commandes pour les marchés d'assurances	Y. LAURENT	Adopté à l'unanimité
4	Tarifs locations de salles	Y. BASSON	Adopté à l'unanimité
5	Acquisition des parcelles CD n°399 et 401 – Avenue de Saint-Jean d'Angely auprès de M. et Mme Vignot	B. HANUS	Adopté à l'unanimité
6	Acquisition de la parcelle AP n°553 p – Rue de l'Échassier auprès de la société foncière Chabrières	B. HANUS	Adopté à l'unanimité
7	Cession du garage situé 34 rue de Metz – Parcelle AT n°317 à M. et Mme Notari	B. HANUS	Adopté à l'unanimité
8	Dénomination de voie rue Jacqueline Pénichon	B. HANUS	Adopté à l'unanimité
9	Taxe locale sur les publicités extérieures (TLPE) – Tarifs 2026	B. HANUS	Adopté à l'unanimité
10	Procédure d'acquisition simplifiée suite à abandon manifeste des parcelles AR 899 - Rue de Bitche et BE 26 - Rue Ricaud	B. HANUS	Adopté à l'unanimité
11	Travaux rue de l'Échassier – Éclairage public – Versement d'un fonds de concours au SDEG 16	P. BOISSON	Adopté à l'unanimité
12	Maîtrise d'ouvrage déléguée - Travaux de voirie communale – Programme 2025	P. BOISSON	Adopté à l'unanimité
13	Attribution du marché de travaux de réfection et de requalification de la rue de l'Échassier	C. BAUDET	Adopté à l'unanimité
14	Renouvellement des marchés d'assurances	C. BAUDET	Adopté à l'unanimité
15	Convention de réalisation - Recyclage de la friche « Chais Monnet » - Etablissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine	M. le MAIRE	Adopté à l'unanimité
16	Tarifs des accueils périscolaires et de la restauration scolaire 2025/2026	N. SKOLLER	Adopté à l'unanimité

Fait à Cognac, le 23 mai 2025

Le Maire,

 Morgan BERGER